

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le **27 août 2012** à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :

Colette Gagnon, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Denis Giguère, conseiller

Justin Chabot, conseiller

Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

M. St-Pierre remercie Mme Colette Gagnon d'avoir représenté la Municipalité lors des Jeudis en chansons qui a eu lieu le 16 août dernier. De plus, le maire remercie M. Justin Chabot et toute son équipe de bénévoles pour l'organisation de la Fête familiale qui a connu un beau succès pour sa 2^e édition.

2012-119 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

Que l'ordre du jour du 27 août 2012 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-120 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2012

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2012 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-121 Approbation des comptes pour la période du 3 juillet au 27 août 2012

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 809 à 921

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2012-122 Freins Jacob sur la rue Principale - demande au MTQ

Attendu que le trafic lourd sur la rue Principale entre l'intersection de l'Autoroute 955 et celle de la Route Saint-Albert est important;

Attendu que l'utilisation des freins Jacob par les camions lourds sur cette portion de la rue Principale dérange la tranquillité du voisinage;

Attendu que cette portion de la rue Principale est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert demande au MTQ d'installer un panneau d'interdiction d'utilisation des freins Jacob sur cette portion de la rue Principale;

Que la Municipalité est consciente que ce panneau n'a aucune valeur légale en terme d'infractions, mais qu'elle a tout de même un pouvoir dissuasif lorsqu'affiché dans une localité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-123 Demande d'autorisation de traverse de chemins publics du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et Moto-Club Bois-Francis inc. –Quad pour la saison 2012-2013

Attendu que le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad ont fait parvenir à la Municipalité de St-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics, comme par les années passées sur les rues suivantes : Rang 6, Rang 9;

Attendu que la demande formulée par le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad inclut le renouvellement de l'entente de traverse, accordée l'an dernier, afin de permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur une partie du Rang 8 sur une distance de 900 mètres, entre l'entrée du Rang 8 en face du restaurant Les Daltons jusqu'au commerce Matelas Boisvert au 501 Rang 8;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte de renouveler les ententes d'autorisation de traverse de chemins avec le club de motoneiges Alléghanish des Bois-Francis et le Moto-Club Bois-Francis inc. – Quad pour la saison hivernale 2012-2013;

Que ces demandes sont renouvelables à chaque année;

Que comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais des clubs de motoneiges et VTT.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-124 Location de la salle Desjardins

Attendu que la Municipalité de St-Albert possède le local Desjardins qui est adjacent à la salle du Pavillon qui est vacant depuis la fermeture de la Place des Jeunes;

Attendu que la Municipalité reçoit à l'occasion des demandes pour la location d'une petite salle pour des réunions de famille ou de travail;

Attendu que ce local ne comprend aucun équipement de cuisine, mais qu'il y a un accès à la toilette pour handicapée;

Attendu qu'actuellement cette salle comprend des armoires des organismes locaux dont le réaménagement serait à prévoir pour une meilleure utilisation de l'espace;

Attendu qu'actuellement cette salle loge une table de billard, autrefois achetée par la Place des Jeunes, utilisée principalement par l'organisme La Marelle;

Il est **résolu** à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Albert étudie les possibilités de réaménagement de la salle pour offrir la location et évaluer la capacité maximale de la salle Desjardins;

Que la Municipalité regarde la possibilité de conserver la table de billard mais en trouvant une solution pour la transformer en table de service, selon les besoins des locataires.

2012-125 Dépôt des indicateurs de gestion 2011

Attendu que chaque année le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) exige la transmission des indicateurs de gestion des municipalités;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que les indicateurs de gestion 2011 de la Municipalité sont déposés, et que ces indicateurs ont été transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-126 Demande de dérogation mineure pour le 35 rue des Bouleaux-Jacques Labelle

Attendu que M. Labelle a récemment demandé un permis de construction pour l'agrandissement de sa propriété;

Attendu qu'à l'émission du permis de construction de l'agrandissement, le citoyen a été avisé par M. Paquet, inspecteur municipal, que la remise devait être enlevée car elle ne respecterait plus l'une des marges avants, surtout que la propriété est située sur un coin de rues;

Attendu que M. Labelle avait avisé la Municipalité qu'afin de conserver l'espace de rangement de la remise, le contenu serait transférer dans l'agrandissement de l'entrée de cave de sa propriété;

Attendu que suite à la réalisation de l'agrandissement de la propriété, M. Labelle a déposé une demande de dérogation à la Municipalité pour conserver sa remise sur son terrain, en ayant une marge avant (par rapport à la 2^e Avenue Est) de 14.33' (4.37 mètres) alors que le règlement stipule 24.6' (7.5 mètres), soit une différence de plus de 10' (3.13 mètres);

Attendu que l'octroi d'une dérogation mineure a pour but de corriger une situation sans issue, et non d'accommoder un citoyen à la réglementation;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert refuse la demande de dérogation mineure puisque M. Labelle à l'octroi de son permis d'agrandissement avait été avisé de l'obligation d'enlever sa remise;

Que M. Labelle a déjà une autre solution pour conserver l'espace de rangement en le transférant dans son entrée de cave.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-127 Jour du Souvenir-Légion Royale Canadienne

Attendu que la Légion Royale Canadienne a fait parvenir à la Municipalité, encore cette année, une demande de commandite pour le Jour du Souvenir se tenant le 10 novembre prochain à Victoriaville;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert verse, comme l'an dernier, un montant de 75\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir;

Que Mesdames Colette Gagnon et Diane Kirouac, conseillères, soient présentes lors de l'évènement pour déposer une couronne à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de St-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-128 Dépôt du rapport d'approbation du budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Albert

Attendu que les états financiers révisés 2011 ont été déposés au conseil;

Attendu que la contribution financière de la Municipalité de Saint-Albert pour l'année 2012 à l'OMH sera majorée de 114\$;

Proposé par M. Michel Ducharme, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte le budget révisé de la Société d'habitation du Québec pour 2012 de l'OMH tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2012-129 Demande de contribution financière pour la Place aux jeunes

Attendu que Place aux Jeunes a fait parvenir, comme les années dernières, une demande de contribution financière à la Municipalité pour la tenue de leurs prochains séjours exploratoires s'adressant aux professionnels âgés entre 18 à 35 ans afin de les accompagner dans leur démarche d'établissement à long terme dans la région;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que, comme par les années passées, la Municipalité de St-Albert offre à titre gracieux la location de la Salle du Pavillon du Général Maurice Baril pour une journée afin de permettre la tenue de leurs séjours exploratoires, entre le 10 octobre et le 24 novembre 2012, selon les disponibilités du calendrier des locations du Pavillon.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Lors de la tournée de différents comités, M. Justin Chabot, conseiller, tient à adresser un sincère remerciement à M. Francis Lacharité qui a organisé, avec l'aide de son équipe de bénévoles, la 2^e édition de la Fête familiale de St-Albert, le 25 août dernier. Cette fête a connu un beau succès.

2012-130 Levée de la séance du 27 août 2012

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 27 août 2012 soit levée à 21h12.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale
et secrétaire-trésorière